

**Les élus du
personnel
SNUipp
vous
souhaitent
la bienvenue
dans le
Calvados**

SNUipp Calvados

206 rue St Jean
14 017 CAEN CEDEX
Tel : 02 31 72 29 25
Fax : 02 31 34 54 01



Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 10h à 13h et de 15h à 17h
Mercredi matin, de 10h à 12h

Pour rencontrer un élu du personnel,
merci de téléphoner aux heures
de permanences afin de fixer un
rendez-vous.

Internet :

Mail : snu14@snuipp.fr
Site : <http://14.snuipp.fr>

**Abonnez-vous
à la lettre d'infos
électronique
hebdomadaire
du SNUipp**

<http://14.snuipp.fr>

Recevez l'essentiel de
l'actualité syndicale,
directement à votre adresse
e-mail.

Une bonne nouvelle : votre arrivée !

Changer de département, faire le choix ou
Être obligé-e de permuter, c'est un événement
important qui bouleverse.

Pourtout ce qui concerne votre nomination
dans le Calvados et les questions de métier,
le SNUipp sera à vos côtés pour vous aider
dans vos démarches.

Le SNUipp est le syndicat majoritaire dans
les écoles du Calvados. Lors des dernières
élections professionnelles, il a
remporté 7 sièges sur les 10 attribuées aux
élus personnel en CAPD.

Chaque jour, des enseignant-es
déchargé-essont à votre disposition à la
section départementale pour répondre
à vos questions.

N'hésitez-pas à les contacter !

Vous trouverez dans cette publication
des informations concernant
le mouvement
des personnels.

La saisie des vœux a lieu entre le 17
et le 29 avril.

Ce sera le moment des vacances
de Printemps dans le Calvados mais
les élus du personnel
SNUipp se rendront disponibles
pour vous aider.

Bienvenue dans le
Calvados !



COMMISSION Vérification des barèmes Mardi 11 mai

Pour que les élus du personnel vérifient votre barème
et vos bonifications, remplissez la

Fiche de contrôle syndical en ligne

<http://14.snuipp.fr>

À retourner au SNUipp avant le 10 mai

PERMANENCES
« Mouvement »
du 17 au 29 avril

Au SNUipp,
206, rue Saint -Jean
à Caen,
par téléphone
02 31 72 29 25

Durant les vacances de Pâques,
du lundi 19 au vendredi 23 avril,
les élus du personnels se
rendront disponibles,
tous les jours
sauf samedis et dimanches

De 9 h 30 à 12 heures

Du lundi 26 au jeudi 29 avril
(jour de fermeture du serveur) :

Tous les jours jusqu'à 18 h

COMMISSION
Vérification des
barèmes

Mardi 11 mai

Remplissez la
Fiche de contrôle
syndical en ligne
[http ://14.snuipp.fr](http://14.snuipp.fr)

À retourner au SNUipp
avant le 10 mai

Comment
faire
mes voeux ?

Quel est
mon barème ?

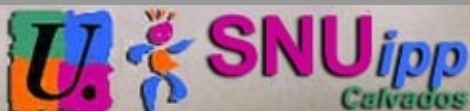
Le mouvement,
comment ça marche
dans le Calvados ?

Quels sont
les types
de postes ?

C'est quoi
un secteur ?

Suis-je un
cas particulier ?

Je suis en
début de carrière



Se syndiquer, c'est agir

Se syndiquer, Un acte militant !

Tenir informée la profession, défendre et faire valoir les droits des collègues, agir pour la défense et la transformation de l'école et du Service Public d'Education, telles sont les orientations du SNUipp-FSU.

Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp 14 et garantissent ainsi son indépendance. Les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp-FSU, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies.

Sans syndiqués,
Pas de syndicat !

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Calvados et de France), c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp en le rejoignant.

Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces :
Se syndiquer, Un acte essentiel !

Rappel : votre cotisation syndicale peut être étalée sur l'année, et 66% sont déductibles des impôts. Une adhésion à 144 € ne vous "coûte" réellement que 49 € !